

Bilan de la Concertation

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site patrimonial de Mers-les-Bains/Le Tréport



I. Contexte

Le Secteur Sauvegardé aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Mers-les-Bains a été créé par arrêté ministériel du 7 août 1986, puis étendu, dans un souci de cohérence globale, à plusieurs parcelles du Tréport par arrêté du 30 août 1988 après avis de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Il s'agit du 1^{er} PSMV de la Somme.

Ce projet vise une protection particulière des Villas du périmètre (protection intérieure comme extérieure)

Un premier projet du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) a été approuvé par la commission locale des secteurs sauvegardés le 24 janvier 1995 et, respectivement, par les conseils municipaux du Tréport et de Mers-les-Bains les 16 et 18 avril 1996. Cependant, faute d'avoir été approuvé dans les délais réglementaires, ce premier projet de PSMV a été remis à l'étude en 2007 pour être adapté aux évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis sa première version.

Un second projet a donc été élaboré par le cabinet Melissinos et achevé en 2009. Entretemps la Loi "Grenelle II" du 12 Juillet 2010 imposait la prise en compte des questions environnementale dans les projets urbains a interrompu la procédure de création du PSMV.

En septembre 2017, un cabinet d'architectes, mandaté par la DRAC, établit un bilan des études menées dans le second projet du PSMV et apporte les orientations nécessaires à l'adaptation du dossier de 2009, suivant la situation juridique nationale et les particularités locales.

Les documents étant finalisés, le dossier est prêt à faire l'objet d'un arrêt en Conseil communautaire. Ce document est l'occasion de tirer le bilan de la concertation de la procédure.

II. Les principes de la concertation

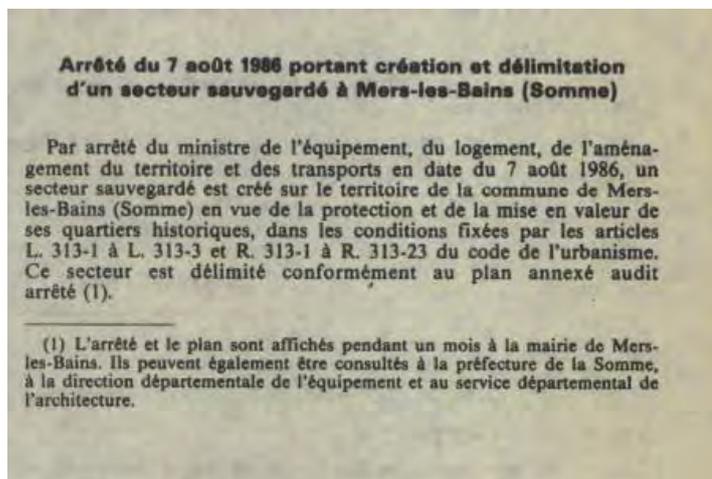
La procédure est similaire à celle d'un Plan Local d'Urbanisme et comprend plusieurs étapes :

- Sa prescription par arrêté (ministériel ou préfectoral)
- Le Conseil communautaire arrête le projet et tire le bilan de la concertation (ce jour).
- Recueil des remarques des personnes publiques associées et mise en enquête publique
- Approbation par le Préfet

Conformément aux dispositions légales (ancien article L300- 2 du code de l'urbanisme, devenu l'article L.103-3 depuis le 1^{er} janvier 2016), la concertation doit avoir lieu durant toute la durée de révision du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur depuis la mise à l'étude jusqu'à l'arrêt du projet. La concertation n'est donc pas une étape de l'élaboration du document dans la mesure où elle est présente tout au long de la démarche. Toutefois, deux phases doivent être distinguées :

- La première réalisée durant l'élaboration du projet et faisant l'objet d'un bilan qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire dans le même temps ou avant l'arrêt du projet.
- La seconde qui s'effectue après l'arrêt du projet et l'approbation du bilan de la concertation : l'enquête publique réalisée à l'issue de la consultation des personnes publiques associées.

Du fait de son ancienneté (1986), l'arrêté de création du SPR n'établit pas les modalités de concertation. Les élus ont toutefois tenu à concerter au mieux les organismes et habitants concernés, du fait du fort impact du futur document.



Arrêté du 30 août 1988 portant extension du secteur sauvegardé de Mers-les-Bains (Somme) à une partie de la commune du Tréport (Seine-Maritime)
NOR : EQUUS800050A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, en date du 30 août 1988, le secteur sauvegardé créé sur le territoire de la commune de Mers-les-Bains (Somme), en vue de la protection et de la mise en valeur de ses quartiers historiques (arrêté du 7 août 1986) dans les conditions fixées par les articles L. 313-1 à L. 313-3 et R. 313-1 à R. 313-23 du code de l'urbanisme, est étendu à une partie du territoire de la commune du Tréport (Seine-Maritime), conformément au plan annexé audit arrêté (1).

(1) L'arrêté et le plan sont affichés pendant un mois dans les mairies de Mers-les-Bains et du Tréport. Ils peuvent également être consultés dans les préfectures, les directions départementales de l'équipement et les services départementaux de l'architecture de la Somme et de la Seine-Maritime.

A- La concertation avec les différents organismes

Une Commission Locale du Secteur Patrimonial Remarquable (CLSPR) a été mise en place dès la création du SPR. Elle a fait l'objet d'une nouvelle désignation par délibération communautaire du 12 décembre 2019 (modifiée en 2020 et 2021).

Ont ainsi été désignés les services de l'Etat et les collectivités concernées ainsi que des associations ayant pour objet la protection ou la mise en valeur du patrimoine (Vieilles Maisons Françaises, Fondation du Patrimoine 76/80, APRIM).

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Préfet coordonnateur (ou son représentant) Président de la CCVS (président de la CLSPR) Les maires des communes de Mers les Bains et du Tréport Les Directeurs régionaux des affaires culturelles (ou leur représentant) Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) de Seine-Maritime et de la Somme	
Membres nommés		
1 – Représentants désignés par l'EPCI en son sein	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Vincent Rousselin • Madame Monique Evrard • Madame Régine Douillet • Monsieur Philippe Vermeersch 	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Michel Barbier • Madame Frédérique Chérubin-Quennesson • Monsieur Jean-Jacques Louvel • Madame Nathalie Vasseur
2 – Association ayant pour objet la protection ou la mise en valeur du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou la Délégué(e) de la Somme des Vieilles Maisons Françaises • Le ou la Délégué(e) de la Fondation du patrimoine 80 • Le ou la Délégué(e) de l'association APRIM • Le ou la Délégué(e) de la Fondation du patrimoine 76 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou la Délégué(e) du CAUE 76 • Le ou la Délégué(e) du CAUE 80 • Le ou la Délégué(e) du Syndicat d'initiative Mers • Le ou la Délégué(e) de l'Université Populaire Eu-Mers-Le-Tréport
3 – Personnalités qualifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Angèle Sonta (Syndicat mixte baie de Somme) • Monsieur Patrick Delamotte (Architecte du patrimoine) • Monsieur Christian Vartel (Inspecteur sites DREAL) • Monsieur Alban Duparc (Conservateur du musée d'Eu) 	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Nicole Bocquet (DDTM) • Monsieur Jean-Gabriel Roller (Ville de Mers) • Monsieur ou Madame le DGS de la Mairie de Mers-les-Bains • Monsieur ou Madame Le DGS de la Communauté de Communes des villes soeurs

L'Association des Propriétaires, Résidents et Intéressés par Mers-les-Bains (APRIM), membre de la CLSPR, a été étroitement liée à la procédure d'élaboration, en étant conviée aux comités de pilotage. L'association a eu l'occasion de formuler des observations qui ont été prises en compte.

Le 15 févr. 2023 à 17:09, Jean-Louis ALLEGRAND <[redacted].fr> a écrit :

Monsieur Maurel,

Comme convenu à l'issue de la réunion du comité de pilotage du 1er Février vous trouverez en pièce jointe le texte de la position de l'Aprim concernant le projet de règlement du PSMV de Mers-les-Bains. Nous l'avons à nouveau relu et nous vous confirmons qu'il correspond bien au point de vue de la plupart des membres du bureau.

B- La concertation avec le public

Une grande campagne de sensibilisation et d'inventaire des intérieurs des immeubles a été menée. Dès 2021, la commune de Mers-les-Bains informe sur son site du projet et de la nécessité de participer au projet.

INVENTAIRE intérieurs de tous les immeubles « SPR »

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES SECONDAIRES EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ?

Nous avons besoin de vous !

Madame, Monsieur, cher(s) Propriétaires,

Depuis 1986, Mers-les-Bains est reconnue pour la densité et la qualité exceptionnelles de son Patrimoine bâti classé « **Site Patrimonial Remarquable** ». Nous travaillons à la reconnaissance, au niveau national, d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), touche finale de valorisation et de sauvegarde de ce splendide Patrimoine.

Si vous avez acheté à Mers, (ou hérité et conservé votre bien...), c'est parce que vous avez été séduits par la Station et par son caractère architectural. C'est sur cet intérêt, que nous partageons tous, que nous vous sollicitons.

► Il demeure de nombreux plafonds, escaliers, cheminées, pavages, et autres, d'origine, donc d'un très grand intérêt : **ils ne doivent pas être sacrifiés** ! C'est pourquoi une **nouvelle campagne d'inventaire démarre ce 18 février**, qui va servir à élaborer ce PSMV.

► Pour la réussir, nous avons besoin de vous ! Le Conseil municipal, M. le maire et M. le député vous invitent, avec insistance, à bien vouloir nous aider en vous rendant disponibles aux visites. (Les propriétaires qui pensent que leurs intérieurs ne sont plus vraiment d'origine sont CONCERNÉS eux aussi).

Toutes infos et RDV : M. Gilles Maurel, responsable de la mission : 06 [REDACTED]

Vous pouvez aussi lire la lettre de MM. le maire et le député distribuée en boîtes aux lettres ici : COURRIER AUX PROPRIÉTAIRES.

Merci à vous !

(Visites dans le respect des consignes sanitaires).

12 février 2021 | Vie à Mers

Le dossier a été tenu à disposition du public au fur et à mesure de sa construction au siège de la Communauté de Communes, aucune remarque particulière n'a été remontée au service urbanisme de la CCVS.

Le projet est en outre mentionné sur le site internet de l'APRIM :

21 PSMV – le retour à Mers !

Jul Publié par Association des Propriétaires de Mers-les-Bains -
Catégories : #Secteur Sauvegarde



Premières visites des cours et intérieurs des villas du SPR - site patrimonial remarquable - par les experts missionnés pour préparer le PSMV de Mers et dresser un inventaire le plus représentatif possible. La suite en septembre !

Une réunion publique a été organisée le 24 avril 2023 à Mers-les-Bains afin de pouvoir échanger avec les habitants. Une présentation ainsi que la publicité de cette réunion ont été assurés par l'envoi d'un courrier d'information daté du 16 mars directement envoyé à chacun des 255 propriétaires du site patrimonial remarquable. Une adresse mail spécifique a été créée : psmv-villesoeurs@orange.fr.

SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

Gilles MAUREL
Architecte du Patrimoine
91 Rue de la République - MERS-LES-BAINS
781 00 00 00
Tel : 03 31 31 31 31
Mél : psmv-villesseours@orange.fr

Mme [REDACTED]

Objet : Inventaire des éléments
intérieurs patrimoniaux de l'immeuble
situé au :
6, Rue Duquesne - MERS-LES-BAINS

Rambouillet, le 16 Mars 2023

Madame, Monsieur,

Depuis 1986, Mers-les-Bains et le Tréport sont reconnues pour la densité et la qualité exceptionnelle de leur patrimoine bâti protégé par un Site Patrimonial Remarquable (SPR). La concrétisation du document de gestion de ce SPR (le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur — PSMV), est entrée dans sa phase finale et elle nécessite votre participation pour obtenir la reconnaissance nationale de ce splendide patrimoine, car seules une centaine de villes françaises possèdent ce statut. Pour accéder à ce statut, un inventaire des éléments des patrimoines intérieurs bâtis est indispensable, et, vos élus, l'architecte des bâtiments de France et la DRAC vous sollicitent pour partager avec nous vos connaissances.

La campagne d'inventaire, engagée depuis 2020, a déjà donné des résultats prometteurs. Elle se poursuit afin de démontrer à tous que la valeur historique et la qualité des savoir-faire locaux, spécifiques à cette période de construction « Belle Époque », sont particulièrement bien représentées à Mers-les-Bains. L'identification des éléments historiques de votre immeuble, situé dans le périmètre étudié, est obligatoire¹.

C'est pourquoi je vous invite à répondre favorablement au questionnaire ci-joint et à nous transmettre votre reportage photographique des éléments représentatifs de votre immeuble : Sols — *carrelages et parquets*, Boiseries intérieures, Moulures et Décors en plâtre, en bois -ou en céramique-, Cheminées, Escaliers — *amarrachements et garde-corps*, Vitraux...

Je serai présent à Mers-les-Bains du 24 avril 2023 au 29 avril 2023, avec l'architecte des bâtiments de France : vous pouvez me contacter rapidement au 06 [REDACTED] ou par courriel à : psmv-villesseours@orange.fr, pour convenir d'un rendez-vous.

Vous remerciant par avance pour l'accueil favorable que vous ferez à cette sollicitation qui, je n'en doute pas, touchera votre sensibilité patrimoniale et démontrera votre attachement à la valeur historique de ce territoire, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir accepter mes salutations distinguées.

Gilles MAUREL – Architecte du Patrimoine
Missionné par la DRAC et la Ville pour la réalisation du PSMV

Nota : Une réunion publique pour présenter le projet aura lieu le Lundi 24 mars 2023 à 18h, à la salle du Pôle Associatif Curie à MERS-LES-BAINS

¹ La vaine des intérieurs des immeubles est rendue obligatoire par les articles R 313-33 à R 313-37 du Code de l'Urbanisme.

La réunion publique a été annoncée dans le journal L'Informateur du 20 avril 2023, sur les panneaux d'exposition de la commune ainsi que sur le site et le compte Facebook de la CCVS.

SITE PATRIMONIAL. Une réunion publique le 24 avril

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable est en cours d'achèvement à Mers-les-Bains. Ce document tient lieu de plan d'urbanisme dans le site patrimonial remarquable, pour allier les préoccupations de sauvegarde du patrimoine et les besoins liés à la vie d'une ville.

En ce moment, se déroule un inventaire des éléments intérieurs patrimoniaux. Gilles Maurel, architecte du patrimoine missionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et par la ville de Mers va présenter ce projet important lors d'une réunion publique d'information le lundi 24 avril. Michel Delépine, le maire de la ville, indique : « Dans le cadre de processus, il faut que nous organisions une réunion publique. Ce sera un moment pour recueillir les commentaires des propriétaires. C'est une étape importante pour notre ville ».

■ Le lundi 24 avril, au Pôle associatif, ancienne école maternelle Curie, rue Charles de Gaulle, à 18 h.

Communauté de Communes des Villes Soeurs
11 avr. 2023 · 🌐

[URBANISME] Une réunion publique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Mers-les-Bains et Le Tréport est organisée le lundi 24 avril.

! Les propriétaires concernés sont invités à prendre connaissance du courrier et du formulaire permettant de réaliser leur inventaire, disponibles ici <http://bit.ly/401JBNz>

RÉUNION PUBLIQUE

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Mers-les-Bains et Le Tréport



24 avril 2023
18 h

Pôle associatif Curie à Mers-les-Bains

La réunion fait l'objet d'un article dans le même journal en date du 26 avril 2023.

La ville de Mers-les-Bains élabore actuellement le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du quartier balnéaire. Elle doit encore convaincre les propriétaires.



Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable est en cours d'achèvement à Mers-les-Bains. (©L'Informateur)

Par [Jérôme Buresi](#)
Publié le 26 avr. 2023 à 12h00

Ce travail de sensibilisation a été utile, puisque comme l'énonce le rapport de présentation (partie 3), grâce à l'aide des habitants et propriétaires sensibilisés, 78 immeubles bâtis ont été visités en totalité (soit 17%) et 68 entités bâties ont été approchées par la visite d'au minimum un intérieur (appartement, bureau ou commerce) et/ou des parties communes de l'immeuble (soit 15%). C'est donc un total de 146 intérieurs d'entités bâties qui ont été approchés grâce à l'accord des propriétaires. Les visites ont permis le recensement d'éléments intérieurs qui ont pu alimenter significativement le document.